

Un retraité enlevé et laissé pour mort dans une rivière

LIBOURNAIS (33) Un adolescent de 16 ans et un jeune de 19 ans ont été écroués, hier soir. Ils ont agressé un homme dans une maison de retraite et une femme à son domicile

JEAN-MICHEL DESPLOS

jm.desplos@sudouest.fr

Dans la résidence pour personnes âgées des Mille-Fleurs à Saint-Seurin-sur-l'Isle, dans la région de Libourne (33), la stupeur se mêle à la peur. « Malgré quelques actes de vandalisme sur le parking, le quartier est plutôt calme », raconte l'un des résidents, encore choqué par l'agression de son voisin commise dans la soirée du 16 juin. L'acte commis par deux jeunes de 16 et 19 ans, habitant la commune, est d'une grande ignominie. Les gendarmes se demandent encore ce qui a pu leur passer par la tête pour s'attaquer à l'un des résidents, un homme de 80 ans, qui occupe l'un des pavillons de plain-pied situé dans un parc arboré à la périphérie du bourg.

Le lundi 16 juin, lorsque le retraité ouvre sa porte, les deux jeunes se jettent sur lui et le menacent avec une arme de poing. Ils le font s'agenouiller et lui demandent sa carte bancaire ainsi que le code et les clés de sa voiture. L'octogénaire obéit. Mais ses agresseurs n'en restent pas là et le forcent à monter à bord de son véhicule. Maintenu dans une position inconfortable et toujours sous la menace, il est conduit jusqu'en Dordogne, où ses agresseurs effectuent un retrait auprès d'un distributeur de billets. Sur le chemin du retour, alors qu'il tente de lever la tête, il reçoit un violent coup de poing au visage et perd connaissance.

En état d'hypothermie

Ses agresseurs l'abandonnent alors en bordure de la rivière l'Isle sur la commune du Pizou (24) et le laissent pour mort. L'octogénaire sera découvert le lendemain matin à 8 heures, en état d'hypothermie. Secouru, il est transporté à l'hôpital de Libourne, où il retrouve ses esprits et raconte sa mésaventure au personnel soignant, qui alerte aussitôt les gendarmes.

Alors que les enquêteurs tentent de retrouver la trace des agresseurs,



L'octogénaire a été agressé dans une résidence pour personnes âgées, dans un quartier calme.

PHOTO SYLVAIN PETITJEAN

« La sexagénaire est bousculée, menacée de mort par ses agresseurs qui lui intimement l'ordre de donner tout son argent »

une affaire quasi similaire survient dans le village de Porchères, au cours de la soirée du 23 juin. Cette fois, une sexagénaire quitte son domicile pour se rendre chez son père qui habite à proximité. Il est 21 h 30 quand elle ferme son domicile et s'apprête à monter dans sa voiture. Elle n'en aura pas le temps. Deux hommes surgissent et la menacent avec un pistolet. Bousculée, elle est dirigée à l'intérieur de sa maison où ses agres-

seurs lui intimement l'ordre de donner tout son argent. Elle leur remet de la monnaie ainsi que sa carte bancaire et celle de son père, dont elle gère les comptes.

Une arme factice retrouvée

Menacée de mort, elle est contrainte de suivre les deux hommes, qui l'embarquent dans sa voiture et partent à Montpon-Ménéstérol, en Dordogne, où ils retirent 140 euros dans un distributeur. Ils décident ensuite de la ramener à proximité de chez elle, lui volent son poste de télévision et promettent de ramener la voiture le lendemain matin.

Apeurée, la sexagénaire regagne le domicile de son père en pleine nuit et téléphone à la gendarmerie. Un dispositif est immédiatement mis en place dans le secteur. En vain. Mais l'enquête va aller très vite. Dès le lendemain, le véhicule dérobé par

les agresseurs est repéré dans un parking souterrain à Saint-Seurin-sur-l'Isle. Les gendarmes de la compagnie de Libourne et de la section de recherches de Bordeaux-Bouliac planquent alors aux abords et, mardi, en début de soirée, trois individus sont arrêtés. Une arme factice, réplique d'un pistolet Beretta, est retrouvée. Un des suspects est très vite mis hors de cause tandis que les deux autres sont placés en garde à vue. Face à l'accumulation de preuves irréfragables, ils ont reconnu les faits.

Hier après-midi, ils ont été déférés au parquet de Libourne puis présentés à un juge d'instruction et un juge des libertés. Mis en examen pour vols avec violences ayant entraîné une incapacité totale de travail (ITT) supérieure à 8 jours, ils ont été placés en détention provisoire et écroués à la maison d'arrêt de Gradi-gnan.

Peine alourdie en appel pour le Bordelais

PÉRIGUEUX Nicolas Allien, Bordelais âgé de 34 ans, était jugé en appel cette semaine par la cour d'assises de la Dordogne. Interpellé en mars 2011 après avoir fui pendant deux ans en Thaïlande, il avait été condamné l'an dernier à quinze ans de réclusion pour proxénétisme aggravé, viol et actes de torture et de barbarie. Le verdict de la cour d'appel a alourdi la peine. Il a été condamné à vingt ans de prison, dont deux tiers de sûreté.

Séparation : le père de famille tue trois personnes

EURE Un drame de la séparation est à l'origine d'un carnage à l'arme blanche découvert hier matin par un proche à Claville, petite commune de l'Eure. Un père de 38 ans a tué son épouse, ses deux filles (5 et 11 ans) et blessé grièvement son fils de 15 ans, avant de se blesser plus légèrement. Conduit à l'hôpital, il a trois tendons de la main sectionnés et des plaies à l'abdomen.

Affaire Pastor : la fille a été libérée

MONACO Sylvia Pastor, la fille de la milliardaire assassinée en mai, a été remise en liberté sans qu'aucune charge soit retenue contre elle dans la nuit de mercredi à jeudi, deux jours après son arrestation en compagnie de 22 autres personnes. Douze personnes, dont son conjoint, Wojciech Janowski, sont toujours en garde à vue, qui peut se prolonger jusqu'à cet après-midi.

Karachi : la Cour de justice de la République saisie

PARIS La commission d'instruction de la Cour de justice de la République a été saisie hier de l'enquête visant l'ex-chef du gouvernement Édouard Balladur et son ancien ministre de la Défense, François Léotard, dans le volet financier de l'affaire Karachi. Les investigations visant MM. Balladur et Léotard porteront sur d'éventuels faits d'abus de biens sociaux, de complicité et de recel de ce délit.

Les tribunaux paralysés par les avocats

JUSTICE Les avocats ont manifesté hier pour dire non à la réforme du financement de l'aide juridictionnelle. Les audiences ont été reportées

Ils étaient 300 à Bordeaux, 200 à Strasbourg, 180 à Nantes, une centaine à Paris. La mobilisation a été totale, hier, chez les avocats. « Ceux qui ne sont pas là nous ont transmis des lettres de soutien », assure la bâtonnière de l'Ordre des avocats du barreau de Bordeaux, M^e Anne Cadiot-Feidt, au pied des marches du tribunal de grande instance, face à l'École nationale de la magistrature (ENM).

Cela fait déjà plusieurs semaines que les robes noires expriment leur courroux pour défendre l'aide juridictionnelle en faveur des plus démunis. « Plus de 9 millions de personnes en France ne peuvent

accéder à la justice par leurs propres moyens et dépendent d'une prise en charge de l'État : c'est l'aide juridictionnelle », rappelle M^e Estellia Araez, du Syndicat des avocats de France, tandis que des intermittents du spectacle se sont joints à la manifestation. « L'accès au droit est un impératif démocratique. Aujourd'hui, l'aide juridictionnelle est en danger. En dépit des nombreuses alertes que nous lançons depuis des années, l'État n'a pas su faire évoluer le budget de la justice alors que la demande de droit ne cesse de croître. Si le gouvernement ne réagit pas maintenant, nous connaissons une jus-

tice à deux vitesses où chacun sera défendu en fonction de ses seules ressources. »

Par conséquent, les avocats n'entendent pas baisser les bras au moment où le gouvernement cherche à définir un mode de financement de l'aide juridictionnelle qui pourrait passer par la mise en place d'une taxe sur le chiffre d'affaires des cabinets. La profession fulmine et crie à la manipulation. « Inadmissible », s'insurge un pénaliste bordelais.

Aujourd'hui, la garde des Sceaux, Christiane Taubira, recevra une délégation d'avocats en marge de l'assemblée générale de la Conférence



Ils étaient 300 à Bordeaux.

PHOTO THIERRY DAVID

des bâtonniers. Une avancée dans le dialogue est attendue. À défaut, la grève sera reconduite. **Jean-Michel Desplos**

EN BREF

■ **LANDES** Une collision entre un poids lourd, un fourgon et une voiture hier matin entre Castets et Saint-Paul-lès-Dax a fait un mort, une femme de 69 ans domiciliée à Clermont, en Chalosse, et un blessé grave, un homme transporté par les secours jusqu'au centre hospitalier de Dax.

■ **METZ** Après avoir plaidé leur cause en vain auprès du président de la République, un ex-beau fils et son ex-belle-mère ont finalement obtenu du tribunal le droit de se marier, malgré l'interdiction légale des unions entre ascendants et descendants en ligne directe.